



# L'Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC) et les SIG

*Premier Office Agricole créé en 1936 pour réguler le marché du blé, l'ONIC (Office National Interprofessionnel des Céréales) est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, placé sous la double tutelle du Ministère de l'Agriculture du Ministère des Finances. Ses métiers de base, essentiellement tournés vers l'accompagnement de la filière, depuis la production jusqu'à la commercialisation, ont été profondément bouleversés par la mise en place de la nouvelle PAC en 1993, qui privilège l'aide à la surface, par rapport à l'aide aux produits. En tant qu'organisme payeur d'un nombre non négligeable d'aides à l'agriculture, pour le compte de l'Union Européenne (40 milliards de FF par an), l'ONIC s'est en effet vu confier le paiement et le contrôle sur place des ACS (Aides Compensatoires aux Surfaces). Dès lors, allait se mettre en place une organisation de contrôle faisant appel à la panoplie la plus large des outils et méthodes de topographie qui explique l'invitation qui nous a été faite de participer à votre colloque, ce dont nous vous remercions.*

## Quelques chiffres à aujourd'hui...

- plus de 300 000 exploitations contrôlées depuis 1993
- 50 000 parcelles agricoles mesurées chaque année
- 600 topofils et 400 planimètres à disposition des contrôleurs
- 60 GPS différentiels
- Plus de 70% de contrôles réalisés par télédétection en 2001 (combinaisons images satellites et photos aériennes).

Les moyens et les formations mis en œuvre ont rapidement positionné l'ONIC comme leader dans le domaine des mesures au sol liées aux aides communautaires. Ainsi, faisant suite au rapprochement avec l'ONIOIOL (Office National Interprofessionnel des Oléagineux, ex SIDO) opéré en 1999 nous nous sommes vu confier le montage du SIG oléicole, rendu obligatoire par l'Union Européenne à tous les Etats membres producteurs d'huile d'olive.

## Le SIG Oléicole (OLISIG)

Le verger oléicole Français, modeste par rapport à ses voisins Italiens et Espagnols, étend néanmoins ses 3 millions d'oliviers sur une zone de 33 000 km, répartie sur 13 départements du sud de la France. L'objectif du SIG, en cours d'achèvement, a été de transposer le casier oléicole existant, fondé sur une déclaration cadastrale, en un ensemble de polygones représentant chaque verger, localisé sur une orthophoto noir et blanc, et permettant de valider (ou non) par comptage automatique ou manuel, les oliviers déclarés par les producteurs.

La couverture aérienne utilisée pour l'occasion a été réalisée en septembre 1997 par l'IGN, pour le compte de la Commission Européenne, qui avait à l'époque entrepris une gigantesque investigation statistique à l'échelle de l'ensemble des Etats Membres concernés, pour disposer d'une information autonome sur le verger communautaire. Cette photographie en noir et blanc, à résolution du mètre, a été orthorectifiée avec une précision de 2,50 mètres,

et recalée sur le cadastre scanné, avec pointage de chaque parcelle "utile", c'est à dire figurant dans le casier oléicole cadastral. L'entreprise s'est révélée plus ardue que prévue, en raison de l'extrême hétérogénéité du verger Français, et des visites sur places plus nombreuses que prévu, pour recueillir des informations trop imprécises sur écran. Cette opération a néanmoins conforté encore nos compétences dans ce domaine qui nous ont permis de développer par ailleurs dans nos équipes Régionales (17 Services extérieurs, 350 agents fonctionnaires) la phase de PIAO (Photo Interprétation Assistée par Ordinateur) relative au contrôle des aides surfaces par télédétection.

Dès lors, à l'occasion de la parution du Règlement 1593/2000 de la Commission, qui impose à chaque Etat Membre la mise en place d'un SIG pour les aides fondées sur les surfaces, c'est tout naturellement vers l'ONIC que s'est tourné le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour participer activement au basculement du système actuel, reposant sur le cadastre, vers le dessin des

îlots de culture, constitutif d'un SIG généralisé France entière.

## Le SIG "Aides compensatoires aux Surfaces"

Compte tenu des progrès accomplis dans le domaine des SIG depuis la mise en place des aides surfaces (1993), la Commission Européenne a estimé nécessaire, dans un souci de simplification des dispositifs de déclaration, de généraliser à l'ensemble des Etats Membres l'usage d'une couverture photographique, à résolution du mètre, et renouvelée tous les 5 ans, sur laquelle les agriculteurs pourraient aisément se repérer. Il s'agit donc pour la France de mettre en place avant 2005 un nouveau système déclaratif qui remplace le registre parcellaire cadastral actuel par un registre parcellaire graphique. Le défi est d'importance car le système mis en place doit être fiable, simple et facile d'utilisation, et achevé impérativement dans les délais (1<sup>er</sup> janvier 2005, couverture nationale) sous peine de remontrance forte de la part des autorités de Bruxelles. Il était donc fondamental de bien maîtriser le changement de système.

### ■ La phase expérimentale :

Afin d'évaluer plusieurs modalités de passage du registre parcellaire cadastral au registre parcellaire graphique, le Ministère de l'Agriculture a demandé à l'ONIC de réaliser, avec les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt concernées, une série d'expérimentations qui se sont déroulées dans le courant de l'année 2001, et viennent de s'achever.

Les 3 méthodes évaluées ont été les suivantes :

- Le registre parcellaire graphique pré-imprimé transmis aux agriculteurs est établi à partir des parcelles cadastrales numérisées du registre parcellaire de l'année précédente.
- L'agriculteur reçoit une série de photographies aériennes qui couvrent ses îlots déclarés l'année précéden-



te, mais sans pré-impression des parcelles cadastrales déclarées (utilisation des limites de sections cadastrales vectorisées).

- L'agriculteur indique ses îlots à un opérateur qui les trace directement sur un écran d'ordinateur où se trouve chargée l'orthophotographie aérienne sur fond de SCAN 25 IGN.

### ■ Les résultats de l'expérimentation :

- La première méthode décrite nécessite la numérisation de la totalité des parcelles cadastrales "agricoles" de la France entière, ce qui nécessiterait un gigantesque chantier de numérisation sur 3 ans, au moment même où la Direction Générale des Impôts s'apprête à démarrer le scannage de l'ensemble des planches cadastrales afin de constituer avec l'IGN le futur RGE. Cette orientation, pourtant séduisante mais coûteuse et difficilement compatible avec le calendrier retenu, ne sera vraisemblablement pas retenue comme méthode nationale.
- La seconde méthode, qui s'appuie sur une scannérisation des plans d'assemblage, a donné des résultats tout aussi satisfaisants que la première, pour un coût évidemment moindre. Les agriculteurs ne semblent pas connaître de difficultés

majeures sur une photo noir et blanc au 1/7 500 pour repérer les îlots de culture qu'ils exploitent. Cette méthode présente d'ores et déjà une mise en œuvre plus aisée.

- La troisième méthode, bien perçue des agriculteurs, ne peut pas être généralisée (430 000 déclarations déposées en 2001 !). En revanche, sa faisabilité, testée avec succès, en fait un outil précieux pour les cas difficiles..

## Conclusion : et demain ?

Demain, c'est déjà aujourd'hui, puisque l'année 2002 verra le basculement de 10 départements en méthode dite "sections" vers la déclaration graphique. En d'autres termes, l'administration, avec l'aide de ses partenaires, doit être en mesure de fournir à la fin du premier trimestre 2002, à près de 50 000 agriculteurs, l'image de leur exploitation, et de traiter les informations graphiques qui lui seront retournées.

L'ONIC se met en ordre de bataille pour relever, aux côtés du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, ce nouveau défi qui jette les bases de la généralisation de l'approche "géographique" dans l'agriculture. ●

**LAURENT ROMAN**

Adjoint au Chef du Service des Contrôles de l'ONIC/ONIOL